



GRAM E

Régie de l'énergie du Québec, Dossier R-4041-2018 Phase 2 HQD -
Demande relative au programme GDP Affaires

Groupe de
recommandations
et d'actions
pour un meilleur
environnement

GRAM



Phase 2
Dossier R-4041-2018
HQD - Demande relative au programme GDP Affaires

Recommandations présentées
par Mme Nicole Moreau

Le 20 mai 2021



Plan de la présentation

- 1. Énoncé de la nature de l'intérêt du GRAME**
- 2. Encadrement procédural Phase 2**
- 3. Coût d'implantation**
- 4. Proposition tarifaire : Appui financier dégressif**

1. Énoncé de la nature de l'intérêt du GRAME

La [Politique énergétique 2030](#)

- Réduire les émissions de GES et favoriser l'atteinte de la cible de la Politique énergétique 2030 ;
- Réduire les impacts environnementaux de l'option de gestion de la demande sur les émissions de GES ;
- Atteindre les cibles d'effacement de l'option tarifaire de GDP, laquelle permet de reporter les besoins en puissance ;
- L'énergie non consommée est la meilleure option en termes d'approvisionnement ;
- À l'inverse, l'effacement de la demande pour de la fourniture de source thermique va à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de GES et de la cible de la Politique énergétique 2030.

2. Encadrement procédural Phase 2

Dans la décision D-2019-164, que la Régie notait que :

5.3 OPTIMISATION DE L'APPUI FINANCIER (Extraits)

- [266] le Distributeur ne possède pas de détails quant au niveau des investissements requis. Il utilise comme approximation le montant d'appui financier minimal de 10,50 \$/kW.
- [267] Qu'il est essentiel de justifier l'appui financier du Programme de façon distincte, et que ces investissements non récurrents ne devraient pas être récupérés à travers un appui financier récurrent, mais plutôt faire l'objet, par exemple, d'une subvention distincte en efficacité énergétique.
- [268] La Régie demande au Distributeur de réduire le montant moyen de l'appui financier au Programme.. d'un montant équivalent à la compensation pour le coût de l'installation d'équipements chez les participants.
- [270] **La Régie demande au Distributeur d'effectuer un sondage/audit indépendant Une évaluation des différents coûts directs encourus par ces derniers, liés aux effacements lors des événements de GDP, devra être fournie et présentée par types de clients, par tarifs et par niveaux de réduction de puissance.Le Distributeur devra déposer les résultats de ce sondage/audit ainsi d'une nouvelle proposition d'appui financier dans le cadre de la phase 2 du présent dossier.**

3. Coût d'implantation

MAFM de 10,50 \$/kW: Le Distributeur utilise le montant d'appui financier minimal (MAFM) comme une **approximation du coût supporté par le client participant**. Ainsi, sur une base unitaire, ce montant serait de 10,50 \$, soit 15 % de l'appui financier versé au client pour un 1 kW. [B-0004](#), p. 16

Rapport d'Audit de Technosim inc. : ([B-0080](#), Annexe A, page 19)

Le coût moyen d'implantation pour l'ensemble de l'échantillon est de **19,33 \$/kW**.

Au total, 15 des 37 clients n'ont reporté aucun coût d'implantation puisque l'équipement et les contrôles requis pour participer au programme étaient déjà en place.

Moyenne mathématique de Technosim de 19,33 \$/kW :

- Sous-estimation des coûts d'implantation: Pour 40 % des participants, aucune valeur de coût d'implantation n'a été retenue. En excluant ces clients, nous aurions une moyenne mathématique de coût d'implantation de l'ordre de **32 \$/kW** (coût 19,33 * 37C)/22clients).

Moyenne pondérée : En excluant les clients dont les coûts d'implantation n'ont pas été inclus

- **20,30 \$/kW en incluant le client exclu des analyses par Technosim pour sa moyenne pondérée.**
- **16,99 \$/kW en excluant le client exclu des analyses par Technosim pour sa moyenne pondérée.**

Moyenne pondérée :

- **13,50 \$/kW : en incluant le client exclu par Technosim de l'engagement no 8**

3. Coût d'implantation

Choix d'un coût d'implantation moyen :

- **Approximation du Distributeur:** 10,50 \$/kW correspondant au montant d'appui financier minimal (MAFM)
- **Moyenne mathématique**
 - Considérant les 37 clients audités : 19,33 \$/kW
 - Excluant les 15 clients avec coûts d'implantation déjà en place : 32 \$/kW
- **Moyenne pondérée**
 - Considérant les 37 clients audités, moins le client exclu : **11,26 \$/kW**
 - Excluant les 15 clients avec coûts d'implantation déjà en place : **16,99 \$/kW**
 - En incluant le client exclu par Technosim de l'engagement no 8 : **13,50 \$/kW**

Objectif d'exclure les coûts d'implantation:

- Éviter de financer de nouveaux équipements, via l'appui financier
- Éviter l'adhésion de nouveaux clients se servant de l'appui financier pour financer les équipements nécessaires à leur effacement
- Éviter de financer l'ajouts d'équipements d'implantation via l'Option tarifaire, il faut rechercher une valeur cible qui n'affecte pas indûment l'appui financier, mais qui décourage le nouveau client à utiliser l'offre tarifaire pour financer ses équipements.

3. Coût d'implantation

Conclusions et recommandations du GRAME

Le GRAME recommande une valeur cible de 19,33 \$/kW considérant les 37 clients audités, ce coût d'implantation est inférieur à la moyenne mathématique ajustée de 32 \$/kW (excluant les clients sans coûts d'implantation), mais supérieure à la moyenne pondérée de 16,99 \$/kW (excluant les clients sans coûts d'implantation).

Subsidiairement, le GRAME soumet qu'au minimum la valeur de 16,99 \$/kW représentant la moyenne pondérée, arrondie à 15 \$/kW, devrait être retenue, au lieu de la valeur correspondant au montant d'appui financier minimal (MAFM), laquelle n'a aucune correspondance avec les coûts d'implantation.

Une correction du nombre de strates d'effacement pourra être envisagée pour mitiger l'impact de l'utilisation du coût d'implantation moyen de 19,33 \$/kW sur les résultats en effacement de la demande de l'Option tarifaire en conservant des appuis financiers relativement plus stables et se rapprochant des propositions d'appui financier du Distributeur pour les strates supérieures.

Une balise égale ou supérieure à 40 \$/kW d'appui financier devrait être retenue pour la dernière strate d'effacement, considérant l'OÉI et pour s'assurer de conserver les kW d'effacement des strates supérieures.

4. Proposition tarifaire : Appui financier dégressif

Appui financier moyen de 50 \$/kW selon les strates initiales proposées par le Distributeur : : signal de prix éprouvé de 70 \$/kW, moins le coût moyen d'implantation de 19,33 \$/kW

TABLEAU R-3.1-A :
APPUI FINANCIER DÉGRESSIF BASÉ SUR
UN APPUI FINANCIER MOYEN DE 50 \$/kW

Strates de réduction de puissance (kW)	Appui financier dégressif	Effacement des abonnements (kW)					Total
		15 - 200	200 - 600	600 - 1 200	1 200 - 1 800	plus de 1 800	
15 - 200	55,0 \$	2,1 M\$	4,5 M\$	0,8 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$	7,7 M\$
200 - 600	50,0 \$	-	2,0 M\$	1,4 M\$	0,3 M\$	0,3 M\$	4,0 M\$
600 - 1 200	45,0 \$	-	-	0,8 M\$	0,5 M\$	0,4 M\$	1,6 M\$
1 200 - 1 800	40,0 \$	-	-	-	0,2 M\$	0,3 M\$	0,5 M\$
plus de 1 800	35,0 \$	-	-	-	-	1,0 M\$	1,0 M\$
Appui financier total	50,0 \$	2,1 M\$	6,4 M\$	2,9 M\$	1,2 M\$	2,1 M\$	14,7 M\$
Écart entre l'appui dégressif et l'appui uniforme		10%	7%	0%	-6%	-20%	0%

[B-0107](#), Réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDDR no 3.1

4. Proposition tarifaire : Appui financier dégressif

Appui financier moyen de 50 \$/kW :

Le GRAME propose une modification des strates de réduction, selon par exemple, des strates de réduction de puissance associées à un appui financier dégressif moins contraignant .

Considérant un coût unitaire total de l'ordre de 8,81 \$/kW pour la strate de plus de 1800 kW, combiné avec l'effet volume d'effacement, un appui de 40 \$/kW représente un tarif raisonnable.

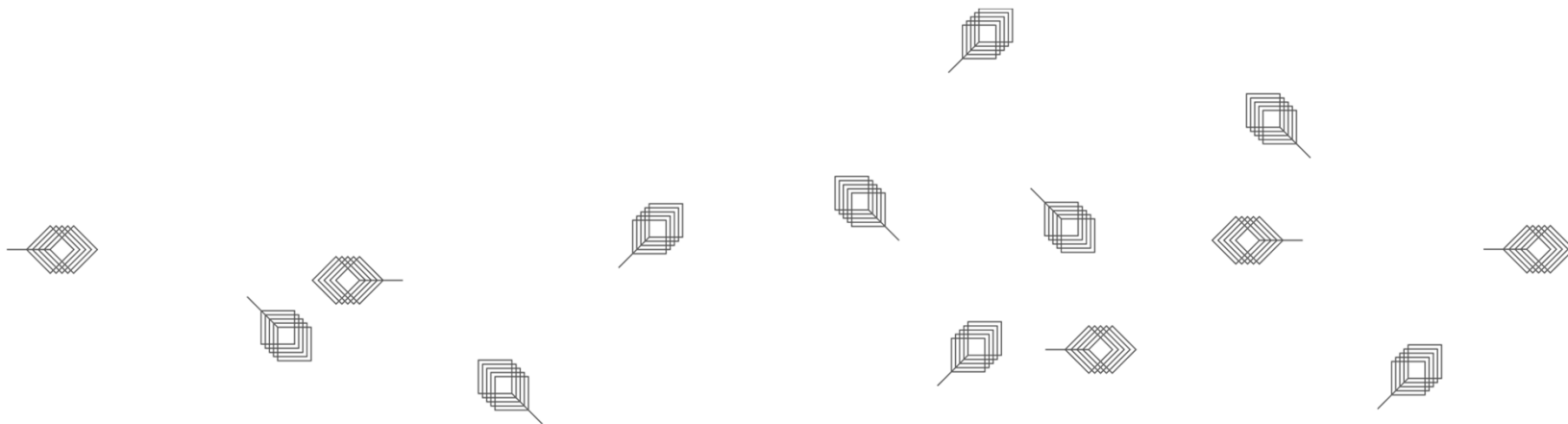
Par conséquent, le GRAME recommande que l'appui financier moyen retenu tienne compte du coût d'implantation

moyen et soit établi à 50 \$/kW, ou 55 \$/kW en utilisant plutôt la valeur correspondant à la moyenne pondérée.

Strate de réduction de puissance (kW)	Appui financier dégressif
15-200	55
200-1200	50
1200-2500	45
Plus de 2500	40

Le GRAME recommande de corriger l'étendue des strates de réduction de puissance, selon l'exemple ci-dessus, ou toute autre combinaison pouvant satisfaire les objectifs de réduction en puissance de l'Option tarifaire sur le bilan en puissance du Distributeur.

Merci !



*Influencer aujourd'hui
le monde de demain.*